

En supposant qu'il y ait 290,000 cultivateurs dans les trois provinces des Prairies, les frais additionnels occasionnés aux cultivateurs de l'Ouest par le tarif douanier, s'élèveraient à environ 29 millions de dollars par an. Je prétends, monsieur le président, que des remarques comme celles qu'ont faites l'honorable député de Wellington-Nord et l'honorable député de Wood-Mountain pour laisser entendre que nous réclamons plus que notre part, ne sont guère de nature à favoriser l'unité nationale.

L'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) n'est pas à son siège en ce moment, mais je dirai que je suis d'accord avec lui lorsqu'il dit que les gens de sa circonscription qui ont besoin d'aide devraient en obtenir. Il n'a pas voulu, j'en suis sûr, se montrer injuste envers la Saskatchewan en disant que de fortes sommes nous avaient été versées. Il se peut qu'une somme de 56 millions versée à la Saskatchewan au cours d'une période de dix ans semble considérable. Toutefois, s'il y a dans une province ou une localité des foyers où les enfants doivent se coucher sans avoir rien mangé, j'estime, quel que soit le nombre de millions de dollars qu'on a pu verser depuis dix ans, qu'il incombe au Gouvernement de veiller à ce que les autorités provinciales puissent prendre les mesures propres à empêcher ces enfants de souffrir de la faim. Pour ma part, j'envisage le Canada comme une grande famille.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Je suis peiné d'entendre dire que des enfants vont se coucher sans manger. Dira-t-il qu'en aucun temps, au cours des dix dernières années, depuis que l'assistance-chômage a été inaugurée par le gouvernement Bennett, au mois de septembre 1930, quelqu'un de la Saskatchewan a souffert de la faim ou a réellement été dans la misère? Je serais tout bouleversé s'il en était ainsi. Je sais que R. B. Bennett et son gouvernement ne voulaient pas qu'un seul Canadien ait jamais à souffrir de la faim, et je ne puis croire qu'un seul des honorables députés de l'autre côté de la Chambre ait eu l'intention, depuis 1935, de voir souffrir qui que ce soit. Je puis à peine ajouter foi à une telle déclaration. Je crois cependant qu'on devrait surveiller de plus près la situation. Cette question ne devrait donner lieu à aucun favoritisme, ni à aucune mesure destinée à capter des votes. Voilà un état de choses qui me peine grandement. La souffrance humaine ne devrait jamais servir de moyen d'acheter des votes. Je tiens à le dire avec toute l'énergie dont je suis capable.

M. NICHOLSON: Je suis très reconnaissant au chef de l'opposition de ses observations.
[M. Nicholson.]

tions et je crois vraiment que la députation ignore les conditions qui règnent dans ma circonscription. Je ne crois pas que le ministre du Travail se fasse une idée de la souffrance dans le nord de la Saskatchewan. Nombreux sont les citoyens qui ignorent ce que c'est que de pouvoir compter sur un budget comme celui dont jouit l'honorable représentante de Battleford-Nord depuis plusieurs mois. En parlant des allocations aux familles là-bas, elle a accordé au gouvernement le bénéfice du doute, or, je soutiens le plus catégoriquement possible qu'il existe actuellement en Saskatchewan non pas une personne mais des centaines, voire des milliers qui manquent de nourriture suffisante pour leurs enfants. J'ai deux lettres en ma possession dont je veux parler. L'honorable député de Wood-Mountain a fait objection lorsque j'ai voulu lire des lettres de mes électeurs, mais je croirais manquer à mon devoir si je tenais le comité dans l'ignorance des conditions qui règnent là-bas. Voici une lettre venant d'une femme mariée qui a travaillé dans une usine de munitions en Angleterre pendant quatre ans au cours de la dernière guerre. Elle et son mari vivent au Canada. Elle me dit qu'au moment où elle m'écrivit il n'y a pas de plancher dans la maison. Elle a de nouveau offert ses services, espérant être employée dans une fabrique de munitions, mais elle est encore sans réponse. Je sais qu'à tout événement elle ne sera pas acceptée, parce que son état physique ne lui permet plus de travailler. Elle n'en a pas la moindre chance.

L'hon. M. McLARTY: Je crois que l'honorable député sait que le gouvernement provincial a promis d'envoyer un enquêteur et qu'il a prié le représentant du ministère du Travail en Saskatchewan à collaborer. L'honorable député ferait bien de fournir ces noms à l'enquêteur afin que nous puissions vérifier les faits.

M. NICHOLSON: J'ai dit, dès le début, combien j'appréciais la coopération donnée par le ministre et son personnel et j'ai déjà communiqué cette lettre. De fait, le ministère s'est occupé de l'affaire sans tarder et a envoyé une dépêche en Saskatchewan, mais le chef de l'opposition m'a demandé si je pouvais citer des cas spécifiques et j'ai cru devoir mentionner ceux-là. Je n'ai pas l'intention de retarder les travaux du comité en exposant ces cas particuliers, mais ces deux cas s'offraient, et le ministère s'en est occupé sans délai. Une expérience considérable, acquise au cours de dix années dans le nord de la Saskatchewan, me permet de déclarer aux membres du comité que les gens de nos villes et du